Critères de validation du DES

hors spécificités option RIA (voir CJF validation option RIA)

La validation du DES est une obligation réglementaire attestant de la validation de chaque phase, et de la réussite au mémoire de DES

Pendant l'année de phase de consolidation

1-Validation des connaissances

1.1 Suivi des e learnings

L'interne a accès à l'ensemble des cours de consolidation en e learning (y compris ceux de RIA même si cette option n'a pas été choisie).
Si 1 ou 2 mentions de surspécialité sont choisies, l'interne a l'obligation de suivre les cours concernés (cf fiche CJF mentions de surspécialité).

1.2 Examens

L'interne n'a pas d'examen au cours de la phase de consolidation.
En cas de dettes des phases précédentes, il doit repasser les examens et si les notes restent inférieures aux seuils (cf fiches), le coordonnateur doit proposer un oral avec les enseignants de la spécialité pour le ou les modules concernés.
En cas d'échec, le DES n'est pas validé.

2-Validation des compétences

L'interne doit valider deux stages.
S'il l'interne a choisi une ou deux mentions de surspécialité, les stages seront en adéquation avec ces choix dans la mesure des postes disponibles.

3-Activité de garde

L'activité de garde peut être effectuée en tant qu'interne ou en tant que sénior.

4-Soutenance du DES :

4-1 Sessions de soutenance du mémoire :

La soutenance du DES doit se dérouler, à la fin du premier stage de consolidation, soit en avril dans le cas le plus fréquent.
Pour les internes de RIA, la soutenance peut se dérouler à la fin du premier ou du troisième stage de consolidation.

En cas de mémoire dont la qualité est jugée insuffisante, les membres du jury peuvent demander des corrections ou un autre travail pour la soutenance de rattrapage à la fin du second stage de consolidation, soit en septembre dans le cas le plus fréquent.

Cette règle peut s'appliquer dès maintenant (fonction de chaque coordonnateur et de l'organisation de la subdivision) et doit être mise en place au plus tard avril 2028.

Les sessions du jury sont organisées par le coordonnateur régional de DES et chaque subdivision est représentée par au moins un membre universitaire.

4-2 Règles concernant le mémoire :

L'interne doit présenter un **travail scientifique ou pédagogique** selon les modalités ci-dessous

-Article accepté en 1er auteur (pouvant correspondre au travail de thèse de médecine) dans des revues internationales ou françaises dont JIDI ou l'EMC

ou

-Communication orale ou poster issu d'un second travail, scientifique ou pédagogique, distinct de celui de la thèse de Médecine, déjà présenté.e à un congrès international (JFR, ECR, RSNA, Sociétés Européennes de Surspécialité)

OU à défaut :

-Article accepté en second auteur (pouvant correspondre au travail de thèse), s'il est accompagné d'une lettre attestant de l'investissement et de la qualité du travail, signée par l'encadrant et le Coordonnateur Local.

-Article soumis, premier auteur ou deuxième auteur, mais non encore accepté (pouvant correspondre au travail de thèse de médecine) s'il est accompagné d'une lettre attestant de la qualité du travail, signée par l'encadrant et le Coordonnateur Local.

Le mémoire de DES doit être également accompagné du CV de l'interne mentionnant les données listées ci-dessous

- Nom, Prénom
- Date et lieu de naissance
- Adresse personnelle
- Adresse du service où le candidat est en stage au moment du diplôme
- Titres universitaires, en particulier, thèse d'Etat pour le Doctorat en Médecine, en précisant le titre et la date de la thèse
- Fonctions hospitalières : avec liste des stages semestriels, en précisant le nom du service et du chef de service
- Liste des travaux
- Liste des enseignements dispenses
- Le projet de post internat :
 - Poste Assistant Spécialiste : lieu
 - Ou Poste Assistant Chef de Clinique : lieu
- Choix des mentions de surspécialités CERF
- Obtention :
 - MASTER I : ⬭ oui ⬭ non
 - MASTER II : ⬭ oui ⬭ non

Signature du PV de validation du DES :

Ne peut se faire qu'en octobre même si mémoire de DES soutenu avec succès en avril.

Est effectuée par la Commission Régionale de Coordination présidée par le coordonnateur régional et par ses membres (2 universitaires par subdivision) disposant pour chaque interne :

-PV phase socle

-PV phase d'approfondissement (comprenant soutenance de thèse)

-PV de fin de phase de consolidation (validation des deux derniers stages + Validation mémoire de DES)

-Vérification suivi de tous les e-learnings

-Vérification des notes examens nationaux

En pratique durant l'année de consolidation, 3 documents doivent être signés :
-Réussite au mémoire de DES (avril ou septembre) signée par jury de soutenance des mémoires

-Fin de phase de consolidation (mémoire + stages cliniques) signée par la Commission Locale de Coordination

-Validation finale du DES (phase de consolidation + appro + socle) signée par la commission régionale de coordination